



SESSION  
02/06/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025  
Reçu en préfecture le 04/06/2025  
Publié le 06 JUIN 2025 S'LO  
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025\_065-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde,
Présents :	22	à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire
Absents :	7	sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur
Votants :	26	Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	26	<u>Présents (22)</u> : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius,
Abstention :		Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville,
Opposition :		Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.
Quorum :	15	<u>Excusés avec pouvoir (4)</u> : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gailland
		(pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à
		M. Noël).
		<u>Absents (3)</u> : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.
		<u>Secrétaire</u> : M. Chezeau

### Objet : Sentier de randonnée GR42 – quartier du Château

- Demande de désinscription du PDIPR/PDESI de l'itinéraire de substitution
- Demande de réinscription au PDIPR/PDESI de l'itinéraire initial  
(parcelles BD 951, BD 720, BD 721, BD 922, CI 145)

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité le Conseil départemental de l'Ardèche, avec l'accord de la communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron et du Comité départemental de randonnée pédestre, afin de désinscrire du PDIPR / PDESI et du GR 42 le tronçon du chemin de randonnée « Le Château » traversant la parcelle BD83 en raison des risques d'éboulements rocheux et avait mis en place un itinéraire de substitution via les voies communales « rue Camille Claudel » et « chemin du château », le temps que les travaux de sécurisation puissent être menés.

Considérant l'achèvement des travaux de sécurisation du quartier du château contre les risques d'éboulements rocheux, il convient à présent de rétablir l'itinéraire initial et de solliciter sa réinscription au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), au PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) et au GR42 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-058 du Conseil municipal en date du 30 mai 2022 sollicitant la désinscription du PDIPR du tronçon commun du GR42 et du PR du Château situé en zone route du PPR et l'inscription d'un itinéraire de substitution empruntant les voies communales « rue Camille Claudel » et « chemin du château » ;

Vu les délibérations du 6 février 2017 et du 17 juin 2022 de la commission permanente du Conseil départemental de l'Ardèche désinscrivant du PDIPR / PDESI le tronçon du GR42 passant par la parcelle BD83 et inscrivant un itinéraire de substitution via les voie communales « rue Camille Claudel » et « chemin du château » ;

Vu la délibération n°2024-107 du Conseil municipal en date du 25 novembre 2024 approuvant l'acquisition par la commune de la partie de la parcelle BD83 en cours de division située sur et en aval du sentier de PR et de GR sise quartier du Château appartenant à Monsieur Vidalot ;

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 06 JUIN 2025

ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025\_065-DE

*SLOW*

Vu l'avis favorable de la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron et du Comité départemental de randonnée pédestre ;

Le Conseil Municipal,  
Après en Avoir Délibéré,

**SOLLICITE** le Conseil départemental de l'Ardèche pour désinscrire du PDIPR / PDESI l'itinéraire de substitution mis en place temporairement, empruntant la voie communale « chemin du château ».

**SOLLICITE** le Conseil départemental de l'Ardèche pour réinscrire au PDIPR / PDESI l'itinéraire initial traversant la parcelle BD 951 (issue de la division de l'ancienne parcelle BD83), BD 720, BD 721, BD 922, CI 145).

Pour extrait conforme

Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Aurélien CHEZEAU